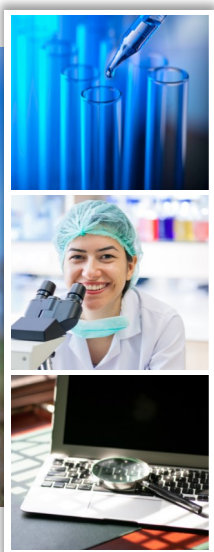


La Trichinellose

Qu'est-ce ? Comment s'en protéger ?



Les agents responsables de la trichinellose sont des nématodes appartenant au genre *Trichinella*. ***T.spiralis*** est l'espèce la plus couramment impliquée dans la trichinellose humaine.

Les **cochons domestiques** et sauvages, ainsi que les rats, les souris, les lapins, les canidés, les chevaux et d'autres carnivores sauvages peuvent abriter ces nématodes adultes dans leurs intestins, et sous forme larvaire dans des kystes musculaires.

Contamination et risque chez l'homme

Dans le muscle, la larve survit de 10 à 20 jours à -15°C , et jusqu'à 71°C lors de la cuisson : la principale voie de contamination est l'ingestion de **viande infestée mal cuite et/ou pas assez longtemps congelée**.

Après ingestion de tissu musculaire contaminé, les larves enkystées sont libérées par digestion dans l'estomac. Elles atteignent ensuite l'intestin grêle où elles pénètrent rapidement l'épithélium de la muqueuse, entraînant une perturbation des villosités intestinales : c'est ici qu'elles atteignent leur taille adulte, en 30 h environ. Une fois leur maturité atteinte, les nématode mâles et femelles s'accouplent et de nouvelles larves sont libérées très rapidement dans la muqueuse intestinale. Ces larves migrent alors via les vaisseaux lymphatiques de la muqueuse vers les nœuds lymphatiques où elles accèdent aux vaisseaux sanguins : elles sont alors disséminées dans tout l'organisme. Les muscles striés squelettiques sont les lieux privilégiés des larves qui y finissent leur développement en 3 ou 4 semaines, avant de s'y enkyster pour initier un nouveau cycle.



Cette migration larvaire provoque une réaction immunologique importante associée à des **réponses inflammatoires et allergiques**. La pénétration des larves dans les cellules musculaires et leur développement peuvent entraîner une **destruction de ces cellules**. D'autres localisations des larves sont possibles comme le **système nerveux central** où elles induisent des vascularites et des périvascularites avec des lésions focales et diffuses.

Comment éviter cette contamination?

La **cuisson à cœur** des viandes, la **congélation à -15°C pendant 3 semaines au moins** et la salaison mettant en place une faible activité de l'eau permettent de détruire les parasites.

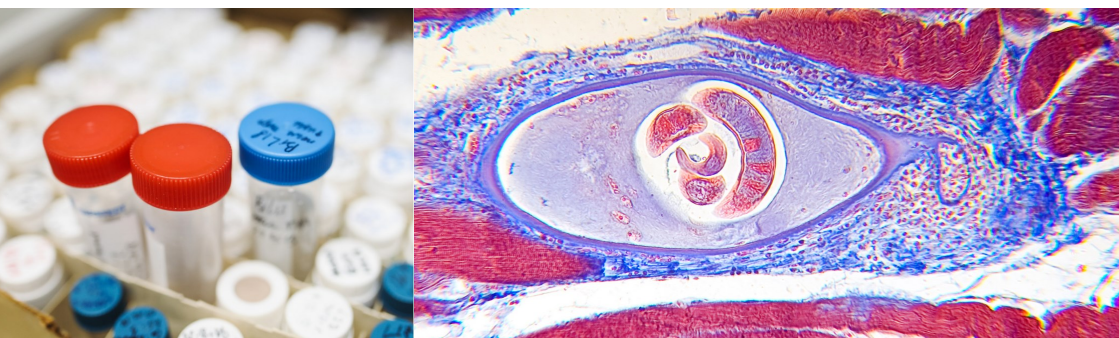
Par ailleurs, les chasseurs ne doivent pas laisser de cadavres ou de restes de venaison dans la nature. En cas de vente de viande de sanglier, **la vérification de son innocuité face à ce risque doit se faire en laboratoire**.

Quelles analyse et procédure pour vos échantillons?

L'analyse est réalisée selon la méthode de **digestion enzymatique** des muscles pour la libération des larves de trichine (au stade L1) et leur examen direct après filtration et sédimentation.

Cette analyse peut être réalisée sur des mélanges d'animaux, jusqu'à 20 échantillons : les animaux concernés sont les **porcs domestiques**, les **sangliers**, les **chevaux** et toute espèce animale pouvant être infestée par des nématodes du genre *Trichinella*.

Le laboratoire peut mettre à votre disposition des kits d'analyse et une feuille de demande d'analyse. Il faudra placer l'échantillon dans le sachet, remplir la demande d'analyse et nous envoyer l'échantillon: les fédérations de chasse réalisent souvent des envois groupés. Le laboratoire peut aussi fournir des bons Chronopost sur demande.



Règlementation

Pour information, voici les textes normatifs associés à la recherche de larves de *Trichinella* dans les viandes :

- Norme NF EN ISO 18743 "Recherche de larves de *Trichinella* dans la viande" du 18 décembre 2015,
- Règlement (UE) de l'Union Européenne 2020/1478 du 14 octobre 2020, 2015/1375 du 10 août 2015 et modifiés, 2019/627 du 15 mars 2019 et Arrêté du 17 mars 1992 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements,
- Arrêté du 28 juin 2019 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant,
- Instruction technique DGAL/SDSSA/2018-551 du 23 juillet 2018.

Les + Eurofins Santé Animale :

- Un accompagnement général pour toutes vos problématiques analytiques liées à la santé des animaux de production
- Des experts à vos côtés, ayant une parfaite connaissance des méthodes utilisées
- Analyses accréditées par le COFRAC, sous la référence 1-2452 pour Eurofins Laboratoire Cœur de France (portée disponible sur www.cofrac.fr)

www.eurofins.fr/sante-animale/animaux-de-production

Des questions ?

Contactez votre interlocuteur Eurofins habituel
ou PoleSanteAnimale@ftfr.eurofins.com



Notre laboratoire et nos experts dédiés :

Eurofins Laboratoire Cœur de France : 04.70.47.71.00

Vétérinaires : Dr. Chourouk BOUNAAS (Chourouk.Bounaas@ftfr.eurofins.com)
et Dr. Catherine BARDOT (Catherine.Bardot@ftfr.eurofins.com)



Eurofins Laboratoire Cœur de France (ELCF)
Boulevard de Nomazy - BP 1707
03017 Moulins - FRANCE